

19 Avril : Journée de grève interprofessionnelle

Privé / Public / Cheminots :

Ripostons tous ensemble aux attaques contre les salariés !

Les profits des seules entreprises du CAC40 approchent les 100 milliards d'euros en 2017. Les dividendes versés aux actionnaires battent des records. Les salaires des patrons aussi. Mais le gouvernement et les médias ont trouvé les « vrais » privilégiés : les cheminots !

La réelle raison de cette propagande, c'est que les salariés de la SNCF sont fermement décidés à répondre à la casse de leur statut, à la dégradation de leurs conditions de travail et au gel de leur salaire. Et la plus grande crainte patronale et gouvernementale, c'est que cette réaction à ces attaques soit contagieuse et donne des idées à tous les salariés, du privé comme du public.

C'est bien une contre-attaque de l'ensemble du monde travail qu'il faut mettre à l'ordre du jour. Sans celle-ci, les plus jeunes d'entre nous ou les enfants des salariés d'aujourd'hui ne connaîtront que plus de précarité, plus d'inégalités, plus de violence sociale.

**Plus c'est gros,
plus ça passe ?**

Les profits du CAC40 de 2017 sont proches du record de 2007 (soit juste avant la crise...), les dividendes versés en 2018 aussi. Carlos Tavares touche 1 million d'euros de primes pour le rachat d'Opel (qui se solde par la suppression de centaines de postes de prestataires dans l'ingénierie chez PSA et un plan de départs « volontaires » chez Opel pour réduire la masse salariale de 30% !). Carrefour distribue 345 millions d'euros de dividendes à ses actionnaires et veut licencier 2 400 salariés. Mais les privilégiés, ce seraient les cheminots, avec leur statut, leur retraite précoce, leur salaire et leur prime de charbon (voir au verso leur situation réelle)...

**Ce qu'ils craignent :
la contagion**

Mais si la presse et le gouvernement se déchaînent contre eux, c'est qu'ils relèvent la tête face aux attaques qu'ils subissent. La grève qu'ils ont entamée

cette semaine a été massivement suivie. Et comme la grande majorité des salariés y sont aussi confrontés dans leur usine, leur centre technique, leur hôpital, leur grande surface, une telle réaction pourrait bien donner des idées. D'ailleurs, des mouvements de grève ont également lieu chez **Air France**, dans les **déchetteries**, chez **EDF**, dans des **services d'urgences des hôpitaux**, les **EHPAD**, chez **Carrefour**, à **Ford-Blanquefort** menacée de fermeture, à **Bosch-Rodez**, etc. Au CTL, il y a 50% des salariés qui travaillent dans des entreprises sous-traitantes et peuvent voir leur mission s'arrêter du jour au lendemain. Le manque de moyens et d'embauches pèse chaque jour. Les Augmentations Générales de Salaires de 1% en 2018 correspondent en fait à une « augmentation » de 0.17% par an depuis 2013 !

Pour nos conditions de travail, pour nos salaires, nous avons tous à gagner à un mouvement d'ensemble du monde du travail. Alors, soyons nombreux à exprimer notre mécontentement en faisant grève jeudi 19 avril et à faire converger nos colères en manifestant dans toutes les rues de France.

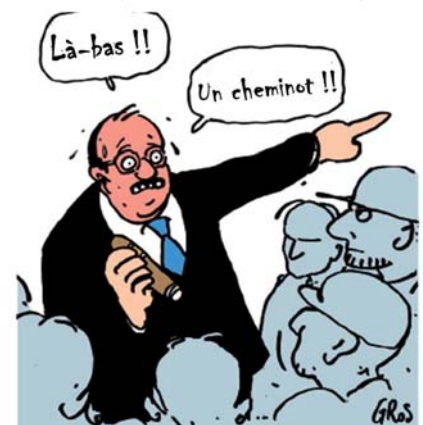
Salariés Renault ou prestataires, jeunes ou proches de la retraite, c'est maintenant et tous ensemble qu'il faut s'y mettre : en grève et en manifestation le 19 avril !

La CGT-Lardy appelle les salariés à faire grève jeudi 19 avril (appel couvrant la journée) pour s'opposer aux attaques contre les salariés et pour défendre les services publics.

Manifestation à Paris l'après-midi

Départ en car depuis Lardy (5 €) – inscription dès ce midi à la cantine ou par mail à cgt.lardy@renault.com

LES PROFITS DU CAC40
EN HAUSSE DE +21% EN
2017 (92 MILLIARDS €)





« Statut » cheminot : le gouvernement sous le coup de sa propre loi sur les « fake news » ?

La propagande du gouvernement trouve de nombreux relais dans les médias et sur les réseaux sociaux. Un comble puisque, au même moment, le gouvernement veut légiférer sur les « fake news » (fausses nouvelles). Revenons sur quelques poncifs :

Un statut « ultra-protecteur », vraiment ?

« L'emploi à vie » garanti par le statut des cheminots empêche les plans de licenciements collectifs mais pas les licenciements pour sanction. Si le statut prévoit la possibilité de partir plus tôt à la retraite (55 ou 57 ans pour les sédentaires et 50 ou 52 pour les roulants en fonction de leur année de naissance), le nombre de cotisations nécessaires pour avoir le taux plein va rejoindre sous peu le régime général et ses 43 ans de cotisations (il est déjà à 41,5 ans aujourd'hui) ! Autrement dit, les cheminots peuvent partir à la retraite plus tôt, mais avec quelle pension ? Quant à l'avancement « à l'ancienneté » prévu par le statut, il est de plus en plus remis en cause par des augmentations « au mérite ».

Salaires et primes : légendes et mensonges

Certains font circuler de fausses nouvelles sur les réseaux sociaux : en réalité, la « prime de charbon » a disparu en 1974 (avec la dernière locomotive... à charbon) et la prime « d'absence de prime » qui n'a jamais existé. Les rémunérations moyennes à la SNCF sont en fait proches de la

moyenne des salariés : les privilégiés se sont les plus hauts dirigeants, à la SNCF comme ailleurs. Probablement que, sur cette question, le gouvernement avait toutes les raisons de s'auto-intoxiquer : **Florence Parly, ministre des armées, touchait un salaire de 52 569 euros nets mensuels en tant que directrice générale chargée de SNCF Voyageurs !**

Le « coup » de la dette !

« Fake news » toujours : le gouvernement veut nous faire croire que c'est le statut qui est la cause de la dette actuelle de la SNCF. Cette dette provient essentiellement des coûts de construction et de maintenance des voies de chemin de fer. Ces derniers sont à la charge de la SNCF (au travers du paiement de « péages » aujourd'hui) et pas de l'Etat : c'est comme si on faisait payer aux constructeurs automobiles le coût de construction et d'entretien du réseau routier ou la mise en place des réseaux électriques et des bornes de recharge pour les véhicules électriques. Et puis qu'on disait aux salariés de l'automobile qu'il faut encore se serrer la ceinture pour éponger ces coûts !

Les cheminots grévistes ne se battent donc pas pour conserver leurs « privilèges » : d'ailleurs, la suppression du statut voulue par le gouvernement ne concerne pas les salariés déjà embauchés mais les futurs. Si leur grève conduit bien sûr à des désagréments importants pour les voyageurs, ils luttent aussi pour disposer des moyens humains et matériels indispensables pour réduire les retards et les suppressions quotidiennes de trains. S'ils se battent pour le « statut », leurs revendications vont au-delà du statu quo pour leurs conditions de travail et pour les conditions de voyage des usagers.

Salariés du nettoyage à Lardy (PEI) : stop aux brimades !

La tension monte parmi les salariés de PEI, entreprise chargée du nettoyage sur le site de Lardy. Depuis l'arrivée du nouveau responsable de site il y a un an, les relations ne cessent de se dégrader. Ses remarques blessantes et discriminatoires deviennent insupportables à bon nombre de salariés. Plusieurs ont même rapporté des propos racistes qui sont proprement intolérables.

Ces brimades quotidiennes ont pris une nouvelle forme depuis 2 mois avec le déplacement de plusieurs salariés de leur bâtiment vers un autre, sans aucune raison et du jour au lendemain. Des décisions incompréhensibles autrement que par l'exercice d'un « petit » pouvoir sur des salariés qui perdent brusquement le réseau de connaissances qu'ils avaient tissé dans leur bâtiment au fil des années. S'y ajoutent les « éternels » problèmes de manque de matériel, de paiement des acomptes sur salaires ou de paiement d'heures supplémentaires. Mais aussi une nouveauté : le mélange « expérimental » par ce chef de site de produits ménagers qui a provoqué l'intoxication et le malaise d'un salarié de PEI.

Assez, c'est assez ! Renault doit prendre toutes les mesures pour que les salariés du nettoyage puissent travailler dans des conditions normales et arrêter de venir chaque jour avec la boule au ventre !

ENQUETE SALAIRES 2018

Pour répondre à l'enquête, le plus simple est de répondre sur :

https://www.sondageonline.fr/s/salaires_lardy_2018



Pour remplir cette enquête Salaires, utilisez une de vos feuilles de paye de 2018.



Nom / Prénom (facultatif)	H/F	Votre Entreprise	Lieu de travail Lardy /Techno/VSF/ Autre	Votre âge	Votre Ancienneté	Prof / Tech ou Position Ingénieur	Coefficient Ou Indice hiérarchique	Base rémunération ou forfait annuel

Au vu des résultats financiers 2017 de votre entreprise, trouvez-vous que les annonces d'augmentations de salaires (par exemple, chez Renault : APR/ETAM : AGS 1% + AI 1,4% et Cadres : AI 2,4%) sont :

Ridicules	Passables	Correctes	Bonnes	Très bonnes

Par courrier : syndicat CGT LARDY - API : CTL L71 0 03

Par Fax : au 90405 (N° Complet : 01 768 90 405)

Par mail : En scannant votre feuille une fois remplie et en l'envoyant à cgt.lardy@renault.com